



« On valorise le privé et on disqualifie le public »

passera lorsque le privé devra faire face à des difficultés financières ou quand les marges bénéficiaires ne seront plus suffisantes.

La réponse se trouve peut-être à l'étranger. Au Royaume-Uni, pays précurseur des programmes de PFI (*Private Finance Initiative*, l'équivalent des PPP français), les exemples édifiants ne manquent pas. En 2005, le plus grand syndicat du pays s'insurgeait ainsi contre « *l'impact dévastateur pour la santé* » de la privatisation de la restauration scolaire. Notant que, dans une école sur trois, les entreprises à l'affût de chaque penny n'avaient pas construit de cuisine propre, l'Unison pointait l'accroissement des risques d'obésité et de maladies cardiaques... Forcément, les légumes frais coûtent cher ! Même discours de l'autre côté de l'Atlantique. Au Québec, l'Institut national de recherche scientifique a publié un rapport (1) très critique sur le recours aux PPP : « *une mauvaise solution à un problème inexistant* », dont la seule utilité serait « *d'ouvrir de nouvelles occasions d'affaires aux investisseurs* ». Et d'ajouter que « *les sommes à verser chaque année au promoteur sont, de toute façon, plus ou moins du même ordre de grandeur que le seraient les remboursements annuels d'un emprunt municipal contracté pour un projet classique* ». À bon entendre...

Pourtant, pour le moment, les pourfendeurs français des PPP ont du mal à faire entendre leur voix. Parce qu'à court terme, ceux-ci arrangent tout le monde en offrant notamment l'avantage non négligeable à l'État et aux collectivités de ne pas faire figurer le montant des loyers versés sur les budgets d'investissement. Et Lise Bouveret d'ironiser : « *La philosophie des PPP, c'est "après moi le déluge !"* ». Espérons que les services publics résistent au moins jusque-là.

PAULINE GRAULLE

(1) Les partenariats publics-privé et les municipalités, INRS-Urbanisation, Culture et Société : <http://www.ucs.inrs.ca/pdf/PPPMun.pdf>

Le PPP, qu'est-ce que c'est ?

Contrairement à la passation de marché public, où l'Administration paie immédiatement une prestation fournie par un opérateur privé, le partenariat public-privé engage l'État - ou la collectivité - dans une association à long terme avec le prestataire pour assurer sa mission de service public. Le PPP peut prendre la forme d'un contrat de location en échange de la réalisation d'une infrastructure et se distingue ainsi de la délégation de service public, où la rémunération du prestataire est tirée de l'exploitation du service.

Pour le sociologue **Willy Pelletier***, la généralisation des partenariats public-privé entretient le culte de l'entreprise et l'idée que la modernité suppose un État modeste dans une économie toujours plus flexible.

En France, le gouvernement a présenté un projet de loi généralisant les partenariats public-privé (PPP), qui n'a suscité que peu de réactions à gauche. Il s'agit pourtant d'une vaste réforme qui concerne les collectivités et l'action publique. Comment analysez-vous cette tendance de fond en faveur des PPP ?

Willy Pelletier : Si, à ce projet de loi, ne répond qu'un silence assourdissant qui vaut presque consensus, c'est, effectivement, pour des raisons structurelles. Les principaux candidats à la présidentielle se sont employés à faire valoir ce qui les opposait. De sorte que n'est plus apparu ce qui les rapprochait, et les rapproche encore. Au premier titre : cette certitude, très Fondation Saint-Simon, mais s'autorisant aussi de Crozier, d'Aron et de Tocqueville, qu'être « moderne » nécessite un « État modeste ». Et une économie toujours plus flexible, réactive aux marchés, dans laquelle l'État, une fois réduit, fonctionnerait comme une entreprise, avec pour mission clé d'aider les entreprises. Nicolas Sarkozy entendait « *réduire les charges sociales et fiscales qui pèsent sur les entreprises* ». François Bayrou affirmait que « *l'entreprise est le moteur* ». Ségolène Royal voulait être « *la candidate de la France qui entreprend et réhabilite l'esprit d'entreprise* ».

Il n'y a pas que les politiques qui entretiennent le culte de l'entreprise...

Depuis vingt-cinq ans, en effet, si l'entreprise a tant la cote, et si s'est imposée cette « *croissance économique* » libérale analysée par Frédéric Lebaron (1), c'est que, dans des secteurs sociaux très différents, une série de transformations se sont synchronisées.

Au gré des fortunes électorales et des amitiés, toujours plus de hauts fonctionnaires et de politiques ont circulé du public au privé, du privé au public, et transporté dans l'État les préoccupations des entrepreneurs qu'ils sont devenus. Un journalisme économique en constante expansion, autonome vis-à-vis des sources publiques et dépendant des publicitaires, diffuse le réalisme économique parmi les cadres. La base du PS se vide d'ouvriers et d'employés pour recruter ces mêmes cadres. Certains secteurs syndicaux (à la CFDT notamment) ont cru que limiter la casse supposait de l'accompagner socialement. Comme l'a, par ailleurs, montré Alain Garrigou (2), les formations des jeunes générations de décideurs, à Sciences-Po ou l'ENA, reproduisent plus qu'apparavant, et comme sens commun, l'orthodoxie libérale. Les groupes de presse sont davantage liés aux groupes financiers qu'hier. Les universitaires n'ont plus assez de financements publics, et leur parole, méprisée, est devenue inaudible, sans effets publics. Les principaux médias sollicitent

économistes de banque, sondeurs ou entrepreneurs pour dire le monde social. À sa façon, ce projet de loi et le silence qui l'entoure enregistrent toutes les évolutions de ce genre.

Au nom de l'efficacité des politiques publiques, il est prévu de généraliser les PPP dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la justice, de la police et de la gendarmerie, de la défense et de la santé. Quelle logique prévaut ? Ces projets de partenariat procèdent, eux aussi, de l'intention de renforcer les structures d'autorité en renforçant la hiérarchie, et en faisant taire ceux qui peuvent contester. Les statuts de ces derniers dans la fonction publique leur garantissent encore cette forme d'indépendance que seule la sécurité de l'emploi permet. C'est assez visible dans les politiques juridiques (sanctions des magistrats récalcitrants aux réformes Dati) ou dans l'enseignement supérieur, avec la loi Pécresse : donner plus de pouvoirs aux supérieurs hiérarchiques et au privé, durcir les conditions d'accès à des postes fixes à durée indéterminée. En témoigne, aussi, la mise en scène de l'évaluation généralisée des personnels publics (y compris des ministres), sur le modèle du privé. Et puis, tout comme le Traité constitutionnel européen a été imposé en force, sans doute y a-t-il, dans cette concurrence généralisée que ces partenariats permettront, une façon contournée de rendre vie à la directive Bolkenstein. En tout cas, ces partenariats renforceront la valorisation de ce qui est privé et la disqualification de ce qui est public, sauf si le public fonctionne sur des critères initialement réservés au privé.

Les PPP sont présentés comme l'horizon unique de la nouvelle action publique. Sont-ils inéluctables ?

Comme l'observe Bernard Lacroix, de même que certaines entreprises privées organisent leur insolvabilité, le personnel d'État libéral organise depuis des années la paupérisation de l'action publique. Ces partenariats peuvent donc, maintenant, être montrés comme la seule solution. Ils sont inéluctables tant que la gauche de gauche reste si explosée qu'elle ne peut peser dans le débat et réévaluer le service public comme meilleur service du public, en lui donnant les moyens financiers de fonctionner.

PROPOS RECUEILLIS PAR THIERRY BRUN

(1) *La Croissance économique. Les économistes entre science et politique*, Frédéric Lebaron, Paris, Le Seuil, 2000.

(2) *Les Élités contre la République*, Sciences-Po et l'ENA, Alain Garrigou, Paris, La Découverte, 2001.

* Willy Pelletier, coordinateur général de la Fondation Copernic, a récemment publié (avec Claire Le Strat), la Canonisation libérale de Tocqueville, Syllepse, 2006.